

Préfecture de la Moselle
M. Laurent TOUVET, le Préfet
9, place de la Préfecture
BP71014
57034 METZ Cedex

Saint-Ouen, le 6 juillet 2021

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de plusieurs familles qui résident depuis plusieurs années sur un secteur situé Route de Sarraltroff (RD43) à Sarrebourg.

Vivant dans des conditions déplorables sans commodités sur plusieurs parcelles, délaissées par la collectivité propriétaire qui ne s'en est jamais soucié, ces familles avaient accueilli avec un certain soulagement l'arrêté préfectoral 2019-3033 du 29 octobre 2019 déclarant insalubre le périmètre de leur zone d'habitat. La date du 31 octobre 2020 devant leur assurer un relogement définitif apparaissait alors également comme une perspective encourageante.

Hélas, tout en concédant certains freins d'organisation liés à l'épidémie de Covid-19, rien n'est venu soulager leur misère. Pis, au lieu d'une solution pérenne, comme le prévoyait l'arrêté sus nommé, certains se sont vus enjoins de quitter le terrain où ils vivaient pour être dirigés vers... l'aire de grand passage ! Et ne suffisant pas au dévoiement de ce terrain dédié au stationnement de grands groupes de Voyageurs pour une courte durée, des mobile-homes ou équivalents y ont même été installés, sans toilettes ni douches faut-il ajouter ! Le remède est ainsi ressenti comme étant pire que le mal.

Nous ne pouvons imaginer que la collectivité de Sarrebourg a agi de son propre chef sans avoir obtenu au préalable votre aval. Quel esprit aussi mal averti des réalités a pu imaginer installer ces familles sur un terrain non prévu à cet effet de par la loi, devenu une « gadoue » quand il pleut - ce qui est les cas ces temps-ci - qui n'a pas la fonction d'accueillir des familles dites sédentarisées pour qu'elles y vivent pour une durée indéterminée. Car, bien entendu, au mépris de l'arrêté de 2019, aucun calendrier pour leur relogement définitif ne leur a été communiqué...

Aussi, agissant en solidarité avec ces familles dites du « camp des manouches sédentarisés » qui sont ostracisées - agirait-on ainsi avec d'autres publics ? - nous vous prions, d'une part, de prendre toutes les mesures utiles pour rendre sa vocation initiale à l'aire de grand passage - telle qu'elle est comprise dans la loi du 5 juillet 2000 et décrite dans les circulaires ministérielles relatives aux grands passages et dans le décret du 26 décembre 2019 - notamment en déclarant illégale l'autorisation d'urbanisme (si elle existe) ayant permis l'édification de constructions ou assimilées sur ce terrain inconstructible. D'autre part, nous vous demandons, en urgence absolue, de procurer aux familles qui ont été ou seront encore expulsées de la Route de Sarraltroff et enjoins de s'installer sur l'aire de grand passage un accès à toutes les commodités nécessaires à une vie familiale décente, notamment un accès suffisant à l'eau et l'électricité, un accès à des WC et des douches respectant l'intimité des familles.

Enfin, nous vous prions d'user de votre autorité sur la commune de Sarrebourg, visée par l'obligation du décret de 2019, afin qu'elle reloge définitivement dans les délais les plus brefs toutes les familles concernées selon leurs besoins et leurs possibilités.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à nos requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Marc BEZIAT, le Délégué Général

